gène, subventionné par les chambres de commerce ou l'Etat français, et, — à ce titre, — se consacrant exclusivement à la fonction d'indicateur officieux du commerce français.

Cet agent, — qu'il faudrait bien se garder d'envoyer de Paris et de transformer en fonctionnaire — aurait pour unique mission de piloter les voyageurs de commerce français dans la région soumise à la juridiction du consulat. Il les renseignerait d'une manière aussi rapide que pratique sur les besoins du pays; leur indiquerait les négociants susceptibles de devenir des clients de sa maison, leur servirait, au besoin, d'interprète et d'introducteur auprès d'eux; remplirait, en un mot, à leur égard, le rôle d'entraineur, jusqu'à ce qu'ils eussent acquis l'expérience des choses locales.

Comme on le voit, il n'est pas question d'une réforme transcendante, d'une de ces révolutions destinées à bouleverser les bases de notre régime économique. Non ! c'est une simple amélioration de détail qu'il s'agit de réaliser, ou plus exactement c'est un peu d'huile à verser sur les organes de transmission d'une machine neuve.

Comme par le passé, nos consuls continueraient à adresser à Paris leurs rapports périodiques sur l'ensemble de la situation commerciale industrielle agricole, maritime de leur pays de résidence; ils s'efforceraient toujours, par leurs rapports spéciaux, de tenir nos nationaux au courant des transformations économiques s'effectuant sur les différents marchés du monde et de répondre aux lettres particulières des commerçants français.

Il n'y aurait rien, absolument rien de changé dans leurs attributions; on leur adjoindrait, simplement, un auxiliaire permanent sans caractère officiel,qui les aiderait dans leurs propres enquêtes et recherches, qui n'aurait à correspondre avec personne en France, et dont l'unique fonction pourrait se formuler ainsi: Indicateur pratique des commis voyageurs français.

MOUVEMENT MARITIME LAINIER, LINIER ET COTONNIER

Le steamer *Pampa*, allant de Dunkerque, le Havre et Bordeaux à la Plata, charger des laines pour Roubaix et Tourcoing, a suivi de Passages le 28 courant (attendu vers les premiers jours de mars prochain).

Le steamer *Paraguay*, le plus rapide paquebot des Chargeurs-Réunis, allant à *Montevideo* et *Buenos-Ayres*, charger des laines pour Roubaix et Tourcoing, fera route vers le 14 janvier de Bordeaux.

Le steamer anglais *Aston-Hall*, est attendu aux premiers jours de janvier de Bombay à Dunkerque, porteur de : 1744 balles laine, 809 balles coton et div. marc.

Le steamer anglais *Armenia* est attendu en janvier à Marseille, venant de Bombay, porteur de 52 balles laine et de 700 balles coton pour diverses destinations.

Le steamer anglais *Vulcan* ayant à bord 400 b. chanvre, 416 balles laine et 1.000 b. coton, dont 900 pour Roubaix et Tourcoing, est attendu à Dunkerque vers le 15 janvier prochain.

Les steamers *Hamlet* et *Mathilde-Joost*, porteurs de lins et chanvres, de Reval et de Libau, sont attendus aux premiers jours de janvier à Dunkerque.

Le steamer anglais *Pathan*, porteur de laines d'Australie pour Roubaix et Tourcoing, est attendu à Dunkerque vers la fin de janvier prochain.

L'INDUSTRIE DE LA SOIE
EN FRANCE

Enorme production de soie dans le monde entier; production considérable de tissus de soie de tous genres dans le monde entier; tels sont, d'après le rapport de MM. Gaston Grandgeorge et Léon Tabourier, au nom de la commission permanente des valeurs de douane, les traits caractéristiques de l'année 1895 en ce qui concerne l'industrie de la soie. Il résulte des constatations de ce rapport que l'année 1895 a été dans son ensemble, en même temps qu'une année de grande production industrielle et de grande activité commerciale, une période relativement satisfaisante au point de vue des prix de la soie et des tissus de soie.

Si l'on voulait rendre compte de l'importance réelle de la production de la soie dans le monde, il faudrait faire état non seulement de la soie livrée aux fabriques européennes et américaines, mais aussi de toute la soie produite dans les pays d'Extrême-Orient, tels que le Japon, la Chine et les Indes, qui a été consommée sur place, c'est-à-dire employée par les fabrications indigènes. Sans doute une partie de cette soie est entrée dans le mouvement général du commerce international, mais à l'état de tissus asiatiques, tels que le pongée, les tussors, etc. La plus grande partie entre dans la consommation locale et il est impossible d'apprécier l'importance de cette partie de la production de la soie.

La commission permanente des valeurs de douane ne peut s'occuper que des soies qui ont été mises par le commerce à la disposition des fabriques d'Europe, d'Asie Mineure, d'Amérique, du nord de l'Afrique et des Indes anglaises. Pour cela il faut évaluer les récoltes des pays séricicoles d'Europe et d'Asie-Mineure et y ajouter l'exportation des pays d'Extrême-Orient : Japon, Chine, Indes.

Voici quelles ont été les quantités de soies mises à la disposition de l'industrie en 1895 :

Récoltes d'Europe et d'Asie-Mineure :

	Kilog.
France	780.000
Italie	2.258.000
Espagne	100.000
Autriche-Hongrie	280.000
Anatolie Brousse	200.0 0
Salonique, Andrinople	180.000
Bulgarie et Roumélie orientale	35.000
Grèce	35.000
Syrie	370.000
Caucase	175.000
Perse-Turkestan (quantités exportés	200.000
Totaux	5.663.000

Exportations de l'Extrême-Orient :

Chine : Shanghaï	4.435.000
Canton	1.700.000
Japon	3.875.000
Indes-anglaises	350.000
Totaux	10.360.000
Ensemble des récoltes et des exportations	16.023.000

Si l'on compare entre elles les années 1895 et 1894, on voit que la soie produite en Europe et en Asie-Mineure est en diminution de 4 o/o en 1895, mais que les exportations des pays de l'Extrême-Orient sont en augmentation de 32 o/o. et ce phénomène n'est pas le résultat d'un fait accidentel, mais l'indice d'un état de choses déjà ancien, produit par des causes qui nous échappent en partie, mais qui semblent avoir un caractère de permanence.

Si nous nous reportons au tableau des quantités de soie mises à la disposition des fabriques depuis trois ans, et si nous faisons la moyenne des trois années 1895-1893 nous trouvons pour les quantités de soie fournies par les pays producteurs les proportions suivantes :

Chine	36 76 0/0
Italie, Espagne, Autriche-Hongrie	26 27
Japon	21 10
Levant et Caucase	8 17
France	5 60
Indes anglaises	1 70
	100 00 0/0

La production de la soie progresse avec une très grande rapidité, puisqu'en dix ans la quantité de soie mise à la disposition des fabriques dans le monde entier a passé de 10,700,000 kilogrammes à 16,000,000 de kilogrammes, en augmentation de près de 50 o/o.

D'où cette augmentation est-elle venue ?

Elle est venue presque entièrement des pays de l'Extrême-Orient Tandis que les récoltes de soie d'Europe et d'Asie-Mineure ne s'accroissaient que dans une assez faible proportion, passant de 5,480,000 kilog. en 1888 à 5,663,000 kilog. en 1895, les exportations de soie brute des pays de l'Extrême-Orient doublaient en sept ans, s'élevant de 5,180,000 kilog. en 1888 à 10,360,000 kilog. en 1895.

L'augmentation de la production de la soie doit donc être mise au compte du Japon, de la Chine et des Indes; du Japon surtout, qui, il y a vingt ans, exportaient pour les fabriques européennes 750,000 kilog. de soie et qui, en 1895, en a exporté 3,875,000 kilog.

Nous avons dit que la quantité de soie mise à la disposition de l'industrie en 1895 a dépassé 16 millions de kilogrammes (exactement 16,023,000 kilog. C'est le chiffre le plus élevé qui ait jamais été atteint. La moyenne des trois dernières années est de 15 millions de kilogrammes ; celle de 1891-1892 était de 12,800,000 kilogrammes, celle de 1888-1890 de 11,755,000, celle de 1886-1888 de 10,710,000 kilogrammes. On peut juger par là de la rapidité avec laquelle progresse la production de la soie.

Nous verrons dans un prochain article quelle est la part de notre commerce et de nos fabriques dans l'emploi des soies de toutes provenances faites par la fabrication.

J. RAUBERT.

LES LETTRES D'AVIS OBLIGATOIRES

Parmi les questions à l'étude que le commerce a le plus grand intérêt à voir aboutir, il faut placer au premier rang celle de lettres d'avis envoyées par les Compagnies de chemins de fer pour aviser les destinataires de l'arrivée des marchandises livrables en gare.

Nous en avons parlé ici à maintes reprises et nous avons dit que de nombreux arrêts de la cour de cassation avaient déclaré que ces lettres d'avis ne sont pas obligatoires pour les Compagnies; à titre de renseignements faciles à consulter dans le cas où il subsisterait dans l'esprit d'un de nos lecteurs quelques doutes à cet égard, nous pouvons citer les arrêts de la cour de cassation des 31 décembre 1877, 21 août 1878, 23 février 1881, 4 mars 1890, 13 avril 1892, 15 décembre 1892.

Tous ces arrêts disent formellement que le mandat des transporteurs est complètement terminé lorsqu'une marchandise livrable en gare est parvenue sur les quais de la gare d'arrivée et que leur seule obligation est d'être en mesure de délivrer lesdites marchandises lorsqu'à l'expiration du délai prescrit les destinataires se présentent pour en prendre livraison.

Au point de vue du droit strict, cela ne fait aucun doute, mais le commerce jugeant qu'il y aurait pour lui la plus grande utilité à ce que la lettre d'avis, de facultative qu'elle est pour les Compagnies, devînt pour elles obligatoire, a demandé depuis deux ou trois ans aux différents ministres qui se sont succédé rue de Varennes de bien vouloir intervenir en ce sens auprès des Compagnies.

Jusqu'à présent ses réclamations n'avaient pas eu grand succès : tous les hommes politiques — et ils sont quelques-uns — qui depuis 1893, époque où curent lieu les premières démarches du commerce, ont détenu tour à tour le portefeuille du commerce avaient bien voulu prêter une oreille complaisante aux vœux dont nous parlons, mais là s'était à peu près bornée leur action.

Le ministre actuel, M. Boucher, qui, lui aussi, avait promis son concours, a voulu qu'il fût plus efficace et ne s'en est pas tenu, comme beaucoup de ses prédécesseurs, à une simple promesse.

Nous nous rappelons l'avoir entendu il y a quelques mois traiter cette question avec la compétence et le bon sens qu'il apporte dans l'étude de tous les problèmes commerciaux, et déclarer qu'il ferait tout son possible pour donner satisfaction aux commerçants français.

M. Boucher a tenu parole ; il a fait plus, il a été au-devant de la principale objection présentée contre l'envoi obligatoire de la lettre d'avis dès l'arrivée de la marchandise.

Si on admettait cette obligation, disait-on, on se verrait dans la nécessité d'autoriser les Compagnies, pour s'exonérer de toute responsabilité pécuniaire, en cas de non réception de la lettre, à la soumettre à la formalité de la recommandation. De là pour le destinataire une dépense de quarante centimes qui augmenterait les frais de la marchandise et qui pourrait mécontenter bien des gens.

Or, qu'a fait l'honorable ministre du commerce? Il a saisi le Parlement d'un projet de loi tendant à abaisser à 10 centimes le droit de recommandation pour toutes les correspondances jouissant de l'affranchissement réduit; comme il est fort probable que les Chambres voteront ce projet de loi en raison de son caractère de véritable démocratie et de réelle utilité, l'objection tombera alors d'elle-même et il n'y aura plus de raisons sérieuses pour qu'on n'adopte pas *la mesure réclamée*.

En attendant ce vote, M. Boucher a demandé à son collègue des travaux publics de vouloir bien prier les Compagnies d'étudier et d'adopter la combinaison suivante, le comité consultatif des chemins de fer ayant décidé qu'il n'y avait que par voie d'entente avec les Compagnies qu'on pourrait arriver à une *solution conforme aux vœux formulés* :

« Les avis d'arrivée au destinataire de tous les colis livrables en gare, propose M. Boucher, seraient obligatoirement envoyés dès l'arrivée effective des marchandises et soumis au bureau de poste à la formalité de la recommandation.

On ferait établir par les gares importantes, pour faciliter le service de la poste et des Compagnies elles-mêmes, un bordereau ou un carnet de dépôt portant la désignation de tous les avis présentés en même temps au bureau de poste, bordereau ou carnet sur lequel serait donnée décharge par le préposé du bureau.

D'un autre côté, les avis de chemins de fer, étant établis sur des formules imprimées, dont les blancs seuls sont remplis à la main, pourraient être admis au bénéfice de la taxe de 5 centimes, par arrêté ministériel, comme cela a eu lieu en matière de colis postaux. »

Dans ces conditions, les destinataires n'auraient toujours à payer que 15 centimes pour les avis d'arrivée (5 centimes de port et 10 centimes de recommandation) et le Trésor percevrait la même somme qu'aujourd'hui.

Voilà sur quelles bases les Compagnies viennent d'être invitées, par M le ministre des travaux publics, à examiner une question qui a une grande importance pour le commerce français. Les inspecteurs généraux en ont été saisis et maintenant on n'a plus qu'à attendre la décision des Compagnies.

Elles sont déjà dans l'usage quand des marchandises quelconques sont rendues en gare et sans attendre le délai réglementaire dont elles sont en droit de se prévaloir, de mettre les destinataires en demeure d'avoir à enlever leurs colis.

Ce ne serait donc pas une bien grande modification au système actuel : la lettre d'avis n'est que facultative et cependant on l'envoie presque toujours. Obligatoire et recommandée elle parviendrait toujours, au lieu de « presque toujours » au destinataire moyennant la somme de 15 centimes, et deviendrait *ainsi une véritable garantie pour le commerce*.

M. AUBELLE.

LA PRODUCTION & LA CONSOMMATION
DE LA HOUILLE

Une publication parlementaire anglaise récente sur la production et la consommation de la houille dans les principaux pays du globe donne les renseignements suivants :

C'est la Grande-Bretagne qui tient la tête de la production, qui s'est élevée à 188,277,000 tonnes en 1894.

Le second rang est occupé par les Etats-Unis d'Amérique avec une production de 152,448,000 tonnes pour 1894. En 1893, ils avaient extrait 162,815,000 tonnes, tandis que le tonnage de la houille anglaise était descendu à 164,326,000 tonnes.

Ces deux pays sont les plus importants pays de houille du monde entier. Ils en sont en même temps les deux plus grands consommateurs.

L'Allemagne, qui vient en troisième rang, donne une production de 76,741,000 tonnes, soit 40 0/0 environ de celle de l'Angleterre.

En France, la production s'élève à 26,964,000 tonnes, soit 14 0/0 environ de la production anglaise.

La Belgique vient ensuite avec 20,534,000 tonnes.

La production des autres pays est peu importante. A noter, cependant, celle du Japon, 3,400,000 tonnes, et celle de l'Inde anglaise 2,821,000 tonnes.

Parmi les pays ayant exporté, en 1894, plus de charbon qu'ils n'en ont importé, se trouve l'Angleterre au premier rang avec 42.690,000 tonnes ; l'Allemagne, qui exporte 12,345,000 tonnes ; la Belgique, 6,263,000 tonnes ; les Etats-Unis, 3 millions 616,000 tonnes.

La France est au premier rang des pays producteurs de charbon qui en importent plus qu'ils n'en exportent. L'importation y a été en effet, en 1894, supérieure de 9,5[illegible],000 tonnes à l'exportation. Vient ensuite l'Italie qui a importé, en 1894, 4,696,000 t., mais, dans ce pays, la production est insignifiante ; elle ne dépense pas 400.000 tonnes.

En 1894, 665.747 individus ont été employés dans les mines de charbon anglaises, 299.627 dans les mines allemandes, 131.587 dans les mines françaises, 117.103 dans les mines belges et, en 1893, 363.309 dans les mines américaines.

La houille extraite, en 1894, dans les principaux pays producteurs, représentait une valeur de 1.536.250.000 fr. en Angleterre, 969.500.000 francs aux Etats-Unis, 636.375 000 francs en Allemagne, 803.750.000 francs en France, 191.3.0.000 francs en Belgique.

De ces chiffres on peut déduire que la valeur moyenne de la tonne a été, en 1894, de fr. 8.32 en Angleterre, de 6.35 aux Etats-Unis, de 8,29 en Allemagne, de 11.26 en France et de 9.31 en Belgique.

COTONS

Le Havre, 30 décembre.

(De notre correspondant particulier)

Cotons. — Ce matin, on a noté un peu plus d'affaires en disponible et les prix étaient généralement tenus en hausse de 50 c., soit le low-middling New-Orléans de 49,50 à 49,75. A terme, la cote a été établie en hausse de 37 c. 1/2 et ensuite on l'a encore dépassée de 12 c. 1/2, soit donc 50 c. de reprise sur les cours d'hier après-midi.

A Liverpool, on a traité, aujourd'hui, 10,000 b. en disponible, à prix en hausse de 1/16d. pour les Amérique, soutenus pour les Surates. Les futurs étaient en hausse de 7/128e, mais vendeurs ainsi.

Ici, cet après-midi, on a noté quelques affaires assez saillantes en disponible, dont les prix restaient bien tenus à la parité indiquée ci-dessus. Le terme s'est payé par continuation 12 cent. 1/2 de plus que la cote de ce matin.

Toutefois, après réception de la dépêche d'ouverture peu satisfaisante de New-York, on est revenu à la cote qui a été laissée sans changement à quatre heures et plutôt vendeur ainsi.

Le terme à New-York ouvre sans changement pour le courant et en baisse de 1 à 2 p. pour les autres mois, marché à peine soutenu.

La deuxième dépêche donne 3 fr. de baisse sur la première soutenu. Recettes 37,000 b.

Les futurs à Liverpool clôturent en hausse de 1 à 2/128me sur hier, faciles. Ici, on clôture en baisse de 25 centimes sur la cote de quatre heures.

Notre marché sera fermé du jeudi soir 31 décembre au lundi matin 4 janvier.

LIN, JUTE & CHANVRE

Rotterdam, 28 décembre.

Lins : Apports au marché de ce jour 12,000 pierres ; la demande a été comparativement moindre que la semaine précédente, de sorte que seulement une petite moitié a trouvé acheteurs.

Amsterdam, 28 décembre.

Cotons d'Amérique, base-middling déc. 21,80, décembre-janvier 21,80, janvier-février, 21,80, février-mars, 21,90, mars-avril 22,—, avril-mai, 22,10, mai-juin, 22,20, juin-juillet 22,30, juillet-août, 22,40, août.-sept. 22,50. Marché ferme.

Londres, 28 décembre.

Cotons des Indes-Orientales : calmes : fully good fair Tinnivelly vendeurs à 3 5/8 d. cif, good Western 3 1/2d. vendeurs, fine Bengale 2 21/32 d., fully good 2 3/4d. fair red Coconada, 3 5/32d. coût et fret décembre-février.

Londres, 28 décembre.

Chanvres : Marché ferme mais sans affaires ; fair current Manille janv.-fév. se cote l. st. 17,10 et fév..mars à l. st. 17.15 cif.

Jutes : Marché calme et plus facile: bonnes premières marques natives déc.-janv. Londres à l. st. 12,15 et Hambourg l. st. 12,17,6 cif.

Manille, 28 décembre.

Chanvres : Le fair current se cote actuellement à la parité de liv. st. 15.16.7 fr. à bord pour le R.-Uni contre liv. st. 15.16 7 il y a huit jours. Recettes de la semaine 23,000 balles.

Change : Sur Londres traites de banque à 3 mois 2s. 3 7/8d., à 6 mois 2s. 4 1/8d.

Les couleurs employées dans la teinture

Il importe au plus haut point de pouvoir se rendre compte de la résistance à l'air et à la lumière, des colorants employés par les teintureries.

Un tissu est aussi bien rebuté parce que sa couleur est passée que parce qu'il est usé; il est donc indispensable de pouvoir se rendre compte, à l'avance, aussi bien de la durée des couleurs que de celle du tissu qui en est imprégné de façon à pouvoir établir le parallélisme entre l'usure de l'étoffe et la résistance de sa couleur à la lumière.

L'examen de la résistance des couleurs à la lumière est d'autant plus nécessaire que chaque jour, des couleurs nouvelles ou même des séries nouvelles de couleurs, dérivées d'une même base, sont mises en œuvre dans les teintureries.

Une méthode simple permet d'établir la comparaison entre la résistance des couleurs d'origines diverses.

Les échantillons découpés en bandes de 5 centimètres de largeur et 20 centimètres de longueur, sont fixés sur une planchette et recouverts aux trois quarts, par trois bandes de carton d'égales dimensions, ne laissant à découvert que le quart de la bande de tissu.

Cette planchette ainsi garnie de tous les tissus teints avec les divers colorants à examiner est exposée à la lumière du soleil derrière un vitrage qui met les couleurs à l'abri des intempéries.

Les rayons lumineux agissent seuls sur les bandes d'étoffe; en retirant successivement au bout d'un mois les bandes de carton, on aura laissé exposée aux rayons du soleil la première bande pendant trois mois, la seconde pendant deux mois, la troisième pendant un mois, la quatrième bande, constamment recouverte de carton, sert de témoin.

Peu de couleurs résistent bien à l'expérience; dans les bleus, ceux au prussiate, les bleus alcalins résistent seuls; les indigos, les bleus composés (mélanges de verts ou violets acides ou méthyles) passent très vite tout comme la fuchsine acide; l'orseille viré ou non viré, les verts à l'indigo et à l'acide picrique.

La Démocratie chrétienne. — Revue sociale paraissant le 8 de chaque mois. — Troisième année. — Octobre 1896. — N° 6. — Sommaire : Programme. — Science sociale chrétienne. — Le pouvoir civil, A. Ninke. — Une réponse de M. de Mun, La Rédaction. — Les Associations agricoles, B. de l'Aubépine. — Lettre ouverte à M. Jules Guesde, député de Roubaix, Abbé P. Six. — Les Caisses rurales. — Leur histoire, A. Nailke. — La Propriété, Lacordaire. — Réunion d'études sociales au Val-des-Bois, B. — Les Missionnaires du travail, J. J. — Plan d'Etudes sociales. — Deuxième année, XXX. — Documents sociaux. — Lettre du cardinal Rampolla au cardinal Langénieux au sujet du Congrès ecclésiastique de Reims. XXX. — Bulletin des cercles d'études sociales. — Minimum de salaire. — Réunion de la Démocratie Chrétienne.

Abonnement pour un an : France, 6 francs : Etranger, 7 francs. — Administration: rue Nicolas-Leblanc, 52, Paris. 42461d

Le directeur-gérant ALFRED REBOUX

Imp. ALFRED REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix.

MARCHÉS A TERME

Cours du 31 Décembre 1896

LAINES PEIGNÉES

MOIS DE LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés de La Plata et de l'Uruguay — Type unique — Cote précédente	Cote du jour	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés d'Australie — Type A B — Cote précédente	Cote du jour	LEIPZIG (par télégraphe) — Type Buenos-Ayres B d'Anvers — Cote précédente (marks)	Cote du jour (marks)
Janvier	4.025	4 00	.....	.....	.....	.....
Février	3 975	3 975	....	....	3 10	3.10
Mars	3 925	3 925	....	....	....	....
Avril	3 925	3.925	...	...	3 10	3 10
Mai	3 925	3 925	....	....	....	....
Juin	3 925	3 90	.....	.....	3 15	3 15
Juillet	3 925	3 925	....	....	.....	
Août	2 925	3 925	....	....	3 15	3 175
Septembre	3 925	3 925	....	....	.....	.....
Octobre	3 925	3 925	....	....	3.175	3 175
Novembre	3 925	.....	....	....	...	....
Décembre	...	.....	....	....	3 10	....

MOIS DE LIVRAISON	LAINES PEIGNÉES — ANVERS (par télégraphe) — Peignés Buenos-Ayres Allemand B — Cote précédente	Cote du jour	LAINES BRUTES — ANVERS (par télégraphe) — Suint de La Plata Type C — Cote précédente	Cote du jour	LAINES BRUTES — LE HAVRE (par télégraphe) — Buenos-Ayres Prima bonne courante 36 0/0 — Cote précédente	Cote du jour
Janvier	3 80	3 80	1.16	1.16	1 125	1.125
Février	3 80	3 80	1.165	1 165	1.17	1.17
Mars	3 825	3 825	1 17	1.17	1 17	1 17
Avril	3 825	3 825	1 17	1.17	1 175	1.175
Mai	3 85	3 85	1 175	1.175	1.18	1.18
Juin	3 85	3.85	1.175	1 175	1.185	1.185
Juillet	3 85	3.85	1.18	1 18	1 19	1 19
Août	3 85	3 85	1 18	1 18	1.195	1.195
Septembre	3 875	3 875	1.18	[illegible]	1 20	1.20
Octobre	3 875	3 875	1. 85	1 185	1 20	1 20
Novembre	3 875	3 875	1.185	1.185	1.20	1.20
Décembre	3 825	3 825	1 16	1 16	...	....

OPÉRATIONS

ROUBAIX-TOURCOING

Tendance calme

Type unique	Décembre	.....	5	.....
	Janvier	5.000	»	4 00
	Février	.....		....
	Mars	.....		....
	Avril	.....		....
	Mai	.....		....
	Juin	5.000	»	3 90
	Juillet	.....		....
	Août	.....		....
	Septembre	.....		....
	Octobre	.....		....
Type A B	Novembre	.....		....
	TOTAL	10 000 k.		

ANVERS

Tendance calme

Type B	Janvier	.....	k. 5	....
	Février	.....		....
	Mars	.....		....
	Avril	.....		....
	Mai	.....		....
	Juin	.....		....
	Juillet	.....		....
	Août	5 000	»	....
	Septembre	.....		....
	Octobre	.....		....
	Novembre	.....		....
	Décembre	.....		....
	TOTAL	5.000 k.		

En suint, on a traité 50 balles.

LEIPZIG

Tendance soutenu

TOTAL 25 000 k.

Immeubles à vendre
OU A LOUER

Etudes de Me Maurice JASPAR, docteur en droit, avoué à Lille. successeur de Me DEVILLE et LEFRANCQ.

Département du Nord. Arrondissement de Lille

VILLE DE ROUBAIX

Rue des Fossés, 69

MAISON

à usage d'habitation

ET DE MAITRE-FLAFONNEUR

avec les fonds et terrain en dépendant d'une superficie de 1 are 52 centiares 64 dix-milliares.

A VENDRE

par suite de liquidation judiciaire

L'adjudication aura lieu le **mercredi six janvier** mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à onze heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Lille, au Palais-de-Justice de ladite ville, en la salle des ventes.

(Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avoués).

DÉSIGNATION :

VILLE DE ROUBAIX

Rue des Fossés, 69

Une propriété sise à Roubaix, rue des Fossés, 69, consistant en une maison avec petite porte et porte cochère, nouvellement bâtie, à usage d'habitation et de maître-plafonneur, érigée sur et avec un terrain d'une superficie de un are cinquante-deux centiares soixante quatre dix-milliares en ce compris, mais pour la mesure seulement, moitié de ladite rue d'une largeur totale de dix mètres, tenant d'un côté à M. Bernard, d'autre à M. Delaoutre, dans le fond à M. Verschore et par devant à la rue sur un front de six mètres.

Cette maison est actuellement occupée par le sieur Arthur Lefranc.

Elle comprend au rez-de-chaussée : salon et salle à manger, séparés par une cloison, une cuisine véranda avec grande armoire dans le mur. A l'étage, deux chambres, magasin. Grenier et chambre mansardée. Cour avec deux pompes, lieux d'aisances. Cave pour l'habitation, autre cave et trou pour plafonneur.

Mise à prix : Cinq mille francs, ci. 5,000 fr.

La vente se poursuit en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de première instance de Lille, le vingt sept novembre mil huit cent quatre-vingt-seize, enregistré.

A la requête de M. Jules Lefebvre, commis-greffier du Tribunal de commerce de Roubaix, y demeurant, rue Dammartin, 27, « en sa qualité de liquidateur judiciaire de M. Arthur » Lefranc, ex-maître plafonneur » à Roubaix. »

Ayant pour avoué Me Maurice JASPAR.

S'adresser pour les renseignements :

1° Au Greffe du Tribunal civil de Lille, où est déposé le cahier des charges ;

2° A Me Maurice JASPAR, docteur en droit, avoué poursuivant la vente, demeurant à Lille, rue de Tenremonde, 8;

Ainsi fait et rédigé par l'avoué soussigné à Lille, le 3 décembre 1896.

Signé : Maurice JASPAR.

Enregistré à Lille, le 5 décembre 1896, f° , c° . Reçu 1 franc 88 centimes décimes compris. 13544d Signé : HENRY.

Immeubles à louer

Maisons avec jardin à louer boulevard d'Armentières, n° 48. loyer 1,600 fr., n° 52, 1,500 fr., compris peintures et papiers posés; n° 50, grande maison avec porte cochère, loyer 3,500 fr. S'ad. 49, rue de Lorraine, Roubaix. 9654-42194

Appartements & Chambres
A LOUER

Publicité économique : Chaque mention d'une ligne de ce tableau se paie vingt centimes; six jours : un franc; quinze jours : deux francs ; un mois : trois francs. Ce tableau est publié dans les deux éditions du « Journal de Roubaix » (soir et matin).

Chambre garnie, boul. de Paris, 43.
Chambre garnie, boulevard d'Armentières, 96.

Ventes diverses

A VENDRE D'OCCASION une chambre Louis XIV en vieux chêne sculpté : lit, sommier, armoire à glace, lavabo duchesse, glaces bizautées, table de nuit, chiffonnière; un salon Louis XVI en noyer ciré, rehaussé d'or en belle tapisserie, glace en chêne et garniture de cheminée marbre et sujets bronze. Visibles de 2 à 6 heures, Grande-Rue, 90, Roubaix. 13967-42631

ENSEIGNEMENT

AUX PARENTS Pension « Beverley » Londres Barnes. Reçoit jeunes gens désirant apprendre l'anglais. Vie de famille. Stevens, directeur 41286—960

DEMANDES & OFFRES
D'EMPLOI

REPRÉSENTANT possédant références de 1er ordre, demande à représenter, sur la place de Paris, fabrique importante de tissus de Roubaix. — Ecrire L. D., bur. du journal. 14850—42721

EMPLOI Jeune homme sérieux, 23 ans et libre de tout service militaire, au courant de la comptabilité commerciale, pouvant faire avec facilité la correspondance française et anglaise et ayant des notions sur la fabrication des tissus, demande place. Réponse au bureau du journal, aux initiales J. C. M. 42542—13083

AVIS AUX PATRONS Broyeur à façon demande séries de bandes à broyer à l'étau. Prix unique 0,60 c. le mille, ouvrage garanti et promptement fait S'ad. chez M. Arthur Clarisse, rue St-Joseph, 6, Roubaix. 42716d

EMPLOI Jeune ingénieur diplômé de l'Institut industriel de Lille, licencié ès-physique et chimie, cherche une situation en peignage, filature ou teinture, dans établissement du Nord ou de l'étranger. S'ad. à M. Geiger, Grande-Rue, 294, Roubaix. 42637—13952

AGENT Maison de Bradford cherche agent connaissant bien la clientèle, pour la vente de laine brute, laine peignée et filée, à Roubaix et environs. Ecrire W.K., bureau du journal. 42624

FABRICANTS Un homme sérieux, connaissant bien plusieurs pays étrangers, désire s'entendre avec capitaliste ou maison importante de la place, pour commerce très lucratif et représentation. Ecrire à B.I.S., poste restante, Roubaix. 42661—11340

COMPTABLE partie double, 45 ans, actif et sérieux, ayant été 14 ans dans une filature importante de laines peignées et 15 ans dans une grande fabrique de tissus, désire un emploi similaire. Connaissant bien les places de Roubaix et Tourcoing, il pourrait au besoin les visiter. S'ad. 116, rue Daubenton, Roubaix. 42753—15197

EMPLOYÉ Jeune homme, 25 ans, bonne instruction, belle écriture, désire trouver place d'employé. Références de 1er ordre. Ecrire Q. U. E., bureau du journal. 14256—42658

EMPLOYÉ D'OUVROIR On demande un second employé d'ouvroir, travailleur et sérieux, bien au courant de la partie, connaissant les matières et sachant faire les balances des matières d'après les commissions. Beaux appointements. Emploi d'avenir. On exige références de 1er ordre. Ecrire au bureau du journal, initiales C. R. Discrétion absolument garantie. 15027—42730

JOURNÉES Jeune femme désire des journées pour lessiver et nettoyer. S'ad. 55, rue Drouot, Roubaix. 42744d

AVIS DIVERS

VOULEZ-VOUS DES

BONS VINS garantis purs des BONS CRUS de la Gironde

Adressez-vous à M. Emile ODEN, à **Castillon**, près Saint-Emilion (Gironde). — Expéditions directes du vigneron au consommateur.

Prix très modérés

Envoi d'échantillon sur demande

DETTES NON-RECONNUES

Le sieur Frédéric Blomme, tisserand, demeurant rue du Moulin, 141, à Tourcoing, a l'honneur d'informer le public, qu'à partir de ce jour il ne reconnaîtra pas les dettes que pourrait contracter sa femme, Marie Clique. 15191 42797

La Réglisse SANGUINÈDE GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac, et facilite la Digestion, 0 fr. 75 dans toutes Pharmacies.

JACINTHES ! TULIPES ! POUDRE ! à faire pondre les Poules !

Envoi franco 2 k. 500 contre mandat de 5 fr.

F. MONTAIGNE-QUÉTU

5, Rue des Sept-Agaches

LILLE.

Cie DU GAZ DE ROUBAIX

POUR L'ÉCLAIRAGE

le Chauffage et la Force motrice

BAISSE DE PRIX

Sulfate d'ammoniaque pour engrais, garanti contenant **20 à 21 0/0 d'azote, 25 fr.** les 100 kilogs. Par quantité supérieure à 1.000 kilogs le prix est réduit à **24 francs**. Paiement comptant.

Cendres de coke pour calorifères, **30 centimes** l'hectolitre.

Cendres pour fabrication du mortier et allées de jardin **10 centimes** l'hectolitre.

Machefers de première qualité, à enlever à l'usine à gaz de Roubaix. Le chariot à 2 chevaux, 0,50 à 1 cheval, 0,25.

S'adresser rue de Tourcoing, 58, à Roubaix, ou à l'Usine à Gaz de Croix. 92990—400

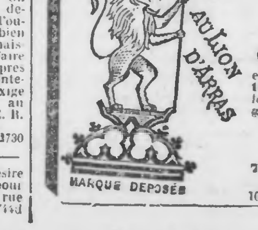

RAFFINERIE d'HUILES de toutes espèces

Spécialité d'Huile à bouche

ŒILLETTE

extra supérieure du pays **garantie pure** à toute analyse. La meilleure de toutes les **huiles sans goût.**

BOUCHEZ-WARTEL

Entrepositaire

73, r. de l'Espérance, Roubaix

Usine Edouard WARTEL, à Beaurains-les-Arras. 10035 42852

COMPAGNIE DU GAZ DE ROUBAIX

pour l'Eclairage, le Chauffage et la Force motrice

DESCLEE Frères et Cie

La Compagnie du Gaz s'est assuré la représentation, sur place des principaux systèmes de moteurs à gaz: Moteurs Otto, Crossley, Niel, Delamarre, Charon, etc. Elle peut donc livrer, à ses clients, tous les moteurs à des conditions défiant toute concurrence.

Les principaux avantages des moteurs à gaz sont:

Suppression des générateurs de vapeur, sources de si graves et de si nombreux accidents.

Suppression des chauffeurs et même du mécanicien, car la machine une fois réglée ne se dérange pas.

Economie considérable d'emplacement, non seulement du chef des générateurs qui disparaissent, mais par la suppression des cheminées, des magasins de charbon, etc., la place du mouvement seule suffit.

Mise en train à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, en quelques secondes.

Arrêt instantané par la simple fermeture d'un robinet et suppression de toute dépense à partir de ce moment.

Installation sans aucune autorisation, comme un meuble, même au grenier ou à la cave.

Le prix du gaz pour le chauffage et la force motrice, mesuré par compteur spécial, est fixé à **15 centimes** le mètre cube. Sur ce prix la Compagnie accorde des primes progressives de **1, 2, 3 centimes** suivant le tableau ci-dessous, selon l'importance de la consommation.

1° La consommation de gaz au-delà de 10.000 mètres jusqu'à 20.000 mètres jouira d'une prime de **1 centime.**

2° La consommation de gaz au-delà de 20.000 mètres jusqu'à 30.000 mètres jouira d'une prime de **2 centimes.**

3° La consommation de gaz au-delà de 30.000 mètres jouira d'une prime de **3 centimes.**

La consommation est **inférieure à 900 litres** par cheval de force et par heure. 4600—3500

46-48, Grande-Place, 46-48

LILLE

HEYMANN, Successr de Alfred DOUTRELON

Spécialité POUR MARIAGES

AU LINGOT D'OR

Grand choix DE CADEAUX pr Fêtes en **Bijouterie** JOAILLERIE, HORLOGERIE ORFÈVRERIE

46-48, Grande-Place, 46-48

LILLE

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur

à **3,50** *le kilog*

MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13

— SUCCURSALES —

A ROUBAIX : Rue du Bois, 13; Rue de l'Industrie, 2; Rue Pierre-de-Roubaix, 159; Rue Pierre-de-Roubaix, 58; Rue de l'Epeule, 191; Rue de Tourcoing, 155; Rue du Tilleul, 1·7 et 139; Boulevard de Strasbourg, 126; Rue d'Alsace, 84; Rue du Collège, 71 bis; Rue de la Halle, 9; Rue Notre-Dame, 27; Rue de la Chaussée, 2; Rue Decrême, 37; Rue Turgot, 68; Rue du Lieutenant-Castelain, 4; Place de la Gare, 120; Grande-Rue, 38; Rue du Fort, 86; Rue de Naples, 88.

A TOURCOING : Rue de l'Hôtel-de-Ville, 36; Rue de Gand, 91; Rue du Tilleul, 46 : Debucny; Rue de Croix, 52, au Blanc-Seau : Heddebaut.

A CROIX : Epicerie du Tonneau d'Or, à la Croix-Blanche. Rue de la Gare, chez M. Davivier

A WATTRELOS : Salembier-Hollebecq, r Carnot.

A Lys-lez-Lannoy : Wallays, rue du Bois.

A LILLE : Rue Esquermoise, 18.

A BOULOGNE-SUR-MER : Rue de la Lampe, 32.

A CALAIS : Rue Lafayette, 68; Rue des Boucheries, 3.

A BERCK-SUR-MER : Gde épic. modèle, pl. de l'Eglise, 2

A PARIS : Rue Vivienne, 26.

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les motes beurre la marque de la Laiterie d'Oostcamp 879

COURS DE PEINTURE & DE DESSIN

à l'usage des demoiselles

dirigés par Mlle **C. DESAINT-AMOUR**, diplômée à Paris, au concours de 1884, pour l'enseignement du dessin, *161*, **rue Nationale, Lille.** Réception : le mercredi toute la journée. — **Roubaix,** *16*, **rue de la Gare.** 41331—118

Le Meilleur

CARTON JACQUARD

pour mécaniques système Vincenzi, le seul garant fixe en toutes saisons

est le carton Véron marqué **THÉODORE VÉRON**

EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE

DÉPOT CHEZ

DÉSIRÉ PECKRE, PAPIERS EN GROS

TOURCOING 9910

...rie du *Journal de Roubaix*. — ALFRED REBOUX, rue Neuve, 17

Certifie l'insertion N°

. Imprime...